

Factures: Conformément aux dispositions des conditions générales de vente relatives aux prestations proposées par l'entreprise individuelle, Anne-Laure PORTONNIER / Soi-Zen, EI, une facture sera délivrée pour toute prestation supérieure à 25 € (arrêté n° 83-50/A du 3 octobre 1983).

Elle comportera, notamment, le décompte détaillé, en quantité et prix, de chaque prestation et produit fourni ou vendu, ainsi que la somme totale à payer, sans mention de TVA, conformément à l'article 293B du code général des impôts.

Pour toute prestation inférieure à 25 €, la facture est facultative. Elle sera néanmoins délivrée sur simple demande du client.